Résumés[a]

John G. Simon

La reglémentation des fondations américaines: étude retrospective de la Loi de réforme fiscale de 1969

La loi américaine de 1969 sur la réforme fiscale a marqué un tournant dans la reglémentation des activités philanthropiques. En effet, elle a introduit un nouveau système de classement — système qui fait une distinction très nette entre les 'fondations privées' et d'autres organisations de bienfaisance. Par ailleurs elle a établi pour la catégorie des fondations privées un nouveau système reglémentaire, comportant de nouvelles sanctions, une nouvelle taxe sur les revenus des investissements et de nouvelles limites quant à la déductibilité fiscale des dons de propriété immobilière. L'article étudie brièvement l'historique de cette législation. Ensuite il propose cinq normes qui caractérisent, ou qui devraient caractériser le processus législatif et passe brièvement en revue la manière dont elles ont été respectées ou non par le Congrès en 1969. Après avoir étudié les principes reglémentaires, l'article se penche sur l'*impact* reglémentaire, en identifiant plusieurs façons dont la loi de 1969 semble avoir provoqué un détournement des ressources. Soit celles-ci ont été transférées des fondations vers d'autres types d'oeuvre de bienfaisance (ce qui a eu un effet sur le 'taux de naissances' des fondations), soit elles ont été transférées des oeuvres de bienfaisance en général vers d'autres utilisations non caritatives ou bien vers les caisses de l'Etat, soit il y a eu un déplacement d'une catégorie de bénéficiaire vers une autre. L'article décrit l'effet atténuant de certaines forme récentes de la déreglémentation et en déduit qu'il serait souhaitable de poursuivre la déreglémentation afin de maintenir en bonne santé le secteur américain des fondations privés.

Tymen J. van der Ploeg

Les pouvoirs de tutelle en matière de fondations: une analyse comparative de la loi régissant les fondations

L'auteur compare les approches juridiques envers les fondations dans six pays developpés démocratiques (USA, Angleterre et Pays de Galles, Allemagne, Autriche, France et Pays Bas). Le terme 'fondations' couvre les 'organisations non-gouvernementales, ne se basant pas sur un système de membres, reconnues en tant que catégorie juridique et poursuivant des objectifs au service de l'intérêt général'. Cette définition correspond à l'existence de l'oeuvre de bienfaisance (selon le droit commun) ou de celle de la fondation (selon le droit civil) en tant que personne juridique. Le système de tutelle concernant les fondations varie d'un pays à l'autre. En général, la création de nouvelles fondations et la surveillance des fondations existantes sont de la responsabilité soit des pouvoirs publics, soit d'une entité indépendante. Dans certains cas ce sont les autorités judiciaires qui surveillent les fondations en activité (mais non l'établissement de nouvelles fondations). Les systèmes d'accès aux informations sur les fondations (enregistrement) et de demandes de sanctions par les parties concernées sont également différents. Toutes les règles ne respectent pas la liberté d'organisation et certaines sont moins enviables que d'autres. En conclusion, il serait possible de trouver un équilibre

https://doi.org/10.1007/BF02354022 Published online by Cambridge University Press

entre la liberté du comité directeur de la fondation, la protection de l'ordre public et d'autres intérêts, soit grâce à un système de surveillance systematique de l'établissement et par la suite du fonctionnement des fondations par une autorité gouvernementale ou indépendante, soit grace à un bon système d'enregistrement associé à une surveillance ponctuelle par les autorités judiciaires, sur demande des parties intéressées. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Martin Bulmer

Quelque réflexions sur l'histoire des grande fondations philanthropiques en Grande Bretagne et aux USA

Les grande fondations philanthropiques comme celles qui se sont développées en Grande Bretagne et aux Etats Unis à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle avaient quatre caractéristiques principales: (a) l'objectif de contribuer au bien-être de la société; (b) la volonté d'appliquer la science et la méthodologie scientifique aux affaires humaines, avec une interpretation très large de la science; (c) l'utilisation de grandes richesses pour poursuivre ces objectifs et (d) la recherche d'une reconnaissance publique de leur qualité d'oeuvre de bienfaisance. Entre 1870 et 1930 la fondation s'est imposée comme une institution sociale majeure. C'était à cette époque que les fondations ont commencé, sous l'influence de leurs dirigeants, à être de grands mécènes promouvant l'utilisation des sciences sociales appliquées pour la mise en place des politiques publiques. Cependant d'après leurs détracteurs, elles n'étaient que des institutions privées et secrètes ne rendant compte à aucune autorité exterieure, de surcroit anti-démocratiques, non-représentatives, bref, de véritables piliers de la classe dirigeante. Néanmoins les fondations ont exercé une influence disproportionnée sur la recherche en matière de politiques publiques et elles ont essayé de s'attaquer aux problèmes sociaux en se basant sur les connaissances fondamentales. Elles constituent l'institutionalisation de l'ingénieurie sociale basée sur les connaissances.

Kathleen D. McCarthy

De la réforme imposée par le haut à la réforme imposée par la base: les programmes démographiques de la Fondation Ford en Asie du Sud 1959-1981

Cet article décrit l'histoire de l'action démographique de la Fondation Ford du milieu des années 50 jusqu'au milieu des années 80. Il se concentre sur la transition qui a eu lieu depuis des programmes d'assistance technique à grande échelle enracinés dans l'administration et dans le monde universitaire jusqu'à un travail à la base avec des groupes de femmes et des organisations non gouvernementales au niveau local. En même temps la Fondation a réorienté ses efforts — jusqu'alors concentrés essentiellement sur la distribution de contraceptifs — vers une approche plus globale basée prioritairement sur la santé maternelle et infantile. En guise de conclusion l'article situe ces changements dans un contexte plus général — celui où la croyance aux tout puissantes 'expertises neutres' avec élaboration des politiques au niveau universitaire (typique des grandes fondations américaines de l'ère Progressiste) a cédé la place pendant les années 70 à un nouveau système

https://doi.org/10.1007/BF02354022 Published online by Cambridge University Press

d''autoexpertise' et d'organisations non-governmentales travaillant à la base dans une optique militante et de développement. Les paradigmes de développement social en changement, les tendances politiques et une disillusion générale à propos de l'assistance technique à la grande échelle ont tous contribué à cette transition.

Diana Leat

Les fondations britanniques: l'organisation et la gestion des systèmes de subventions

Cet article passe en revue trois cultures idéales-typiques en matière de subventions en se fondant sur des données obtenues lors d'une enquête exploratoire sur les fondations britanniques. Ces trois cultures, qui représentent les valeurs et les hypothèses sous-jacentes aux systèmes de subventions, ont des conséquences très différentes en terme de ressources financières exigées par les fondations et en termes de procédures et de processus organisationnels.

L'article se penche ensuite sur les dilemmes auxquels se trouvent confrontées les fondations britanniques génératrices de subventions en matière d'organisation et de gestion. Il identifie cinq sources-clé de problèmes de gestion dans ces fondations. Tout d'abord, la difficulté particulière à identifier et évaluer la justesse de leurs priorités; ces difficultés proviennent de la nature du processus d'octroi de subventions et du rapport entre la fondation et ses fournisseurs-clients. Deuxièmement, les fondations accordant les subventions doivent fonctionner dans le cadre de contraintes imposées par le choix limité et le manque de temps de ses gestionnaires. Troisièmement, les fondations octroyant les subventions doivent gérer les tensions potentielles entre les donateurs et les gestionnaires. Quatrièmement, elles doivent fonctionner à l'intérieur de contraintes financières et de temps. Cinquièmement, le manque de retour d'informations peut être un obstacle supplémentaire au bon fonctionnement des fondations. Dans cet article on se consacrera plus particulièrement aux trois premières difficultés.

Rodolfo S. Goncebate

Les fondations en période d'instabilité politique et économique: la connexion latino-américaine et le cas de l'Argentine

Les fondations — ou proto-fondations — du monde occidentale puisaient leurs racines dans la civilisation dans la civilisation greco-romaine et figuraient dans l'ancien droit espagnol. Transplantées en Amérique Latine par l'Espagne et Portugal, les premières fondations de ce continent avaient un domaine d'action limité à la santé, à l'education et aux services envers la collectivité.

L'article suit l'évolution de ces entités vers les fondations actuelles qui sont dotées d'un champ d'activité plus vaste que leurs prédécesseurs. Il analyse le cas argentin par rapport aux approches décrites dans les textes, selon lesquelles le développement des fondations s'expliquerait par la faillite d'autres organismes, et arrive à la conclusion que la validité de ces approches n'est par encore été bien démontrée. Il suggère cependant qu'un facteur ayant pu contribuer à la multiplication et à la diversification des fondations pourrait être le désengagement de l'Etat providence. Il se penche sur les ruptures et les crises, ainsi que sur les stratégies adoptées par les fondations sous

https://doi.org/10.1007/BF02354022 Published online by Cambridge University Press

des régimes autoritaires et dans ces périodes de forte inflation. Il est surprenant de constater que le nombre de fondations n'a cessé de croître pendant ces périodes. Il est suggéré d'adopter une approche socio-politique associée à une analyse de certains facteurs économiques, afin d'expliquer la dynamique de ces fondations.

Amani M. Kandil

Le rôle joué par les fondations islamiques et occidentales dans l'education et la recherche du monde arabe

Cet article concerne le financement de la recherche dans le monde arabe par les fondations occidentales, locales ou islamiques. Les fondations arabes et islamiques soutenant la recherche sont limitées en nombre, car elles constituent un phenomène très récent, et la mise en place des processus institutionnels de base se poursuit actuellement. Elles ont cependant leurs propres 'idéologies' et leurs propres expériences qui sont différentes de celles de l'Occident. Cet article se base essentiellement sur trois études de cas de fondations dans le monde arabe. Il y a certaines différences entre celles-ci, bien que toutes les trois soient des organisations sans but lucratif qui financent la recherche et qui offrent des bourses à des individus ou à des institutions. Il est difficile de comparer précisement tous les aspects de leurs contributions respectives en matières de bourses, mais on peut faire une comparaison de leur domain d'action et de leur apport définitif en matière d'éducation et de culture. L'article se termine par quelques idées pour une recherche possible sur le rôle futur des fondations dans cette région du monde.

Zusammenfassungen[b]

John G. Simon

Die steuerrechtliche Behandlung amerikanischer Stiftungen: Ein Blick zurück auf die Steuerreform von 1969

Die Steuerreform von 1969 führte weitgehende Änderungen im amerikanischen Gemeinnützigkeitsrecht und insbesondere ein neues steuerrechtliches Klassifikationssystem ein, in dem erstmals deutlich zwischen privaten Stiftungen und anderen gemeinnützigen Organisationen unterschieden wurde. Für Stiftungen wurden besondere Vorschriften und Sanktionen, eine Steuer auf Investitionseinkommen und spezifische Einschränkungen der Abzugsfähigkeit von Zustiftungen aus Grundbesitz etabliert. Dieser Beitrag beschreibt die Entstehungsgeschichte der Gesetzgebung, stellt fünf Rechtsprinzipen dar, anhand derer der Gesetzgebungsprozeß charakterisiert werden kann, und analysiert, inwiefern sich der amerikanische Kongreß 1969 an diese Rechtsnormen gehalten hat. Weiterhin werden sowohl die konkreten Auswirkungen der Steuerreform auf die Allokation von philanthropischen Ressourcen nach 1969 als auch die Effekte gegenläufiger Deregulierungstendenzen in den letzten Jahren mit Hinblick auf die künftige Entwicklung des amerikanischen Stiftungssektors untersucht.

https://doi.org/10.1007/BF02354022 Published online by Cambridge University Press